

2. Intégration économique et ZLEA

L'essentiel des discussions sur ce thème, comme sur les deux autres d'ailleurs, s'est déroulé dans la perspective d'une intégration continentale qui devrait être articulée non seulement à des impératifs d'ordre strictement économique, mais qui devrait également faire droit à des exigences sociales fortes. Alors que la mondialisation des marchés sollicite et fait de plus en plus appel au travail des femmes pour réduire les coûts de main-d'oeuvre, que la création d'un environnement favorable aux affaires et aux investissements suppose la flexibilisation des marchés, parfois même au détriment de la protection de certains droits fondamentaux, un nouvel accord hémisphérique ne devrait pas servir à rajuster à la baisse les normes sociales, syndicales et environnementales. Il est donc nécessaire que le gouvernement reconnaisse que la libéralisation des marchés peut avoir des effets néfastes sur les communautés humaines et sur les milieux de vie. C'est pourquoi, aux yeux de plusieurs participants, le gouvernement fédéral devrait à tout prix prendre le «leadership» en ces matières et faire reconnaître, par ses partenaires, l'impérieuse nécessité de réglementer le marché, que ce soit au plan national ou au plan international, en adoptant des mesures concrètes dans le cadre des négociations hémisphériques en cours et à venir. L'intégration économique doit se faire sur la base d'échanges équitables, en intégrant des préoccupations en matière de développement durable et dans un souci de respect de l'environnement. Pour permettre l'application de mesures en ce sens, il est fondamental de se doter, lors du Sommet de Santiago, d'une Charte environnementale ayant comme base minimale les conclusions du Sommet de Rio, conclusions auxquelles le Canada a d'ailleurs souscrit.

Les participants proposent au gouvernement canadien de mettre de l'avant une analyse globale de l'impact d'une éventuelle intégration économique sur les droits fondamentaux, en particulier, sur les droits sociaux et économiques. Cette analyse des processus d'intégration devrait utiliser des indicateurs de développement humain comme outils d'évaluation. Une telle analyse devrait